



VOS REF.

NOS REF.

DDT 55

REF. DOSSIER COT-PCC-2023-55382-CAS-184385-P1N5S5

INTERLOCUTEUR Eric Boury

TÉLÉPHONE 03.25.76.43.30

MAIL rte-cm-ncy-gmr-chm-tiers@rte-france.com

FAX

A l'attention de Mme Sylvie GEORGES

OBJET PC 055 382 23 F 0001 - NEUVILLE S/ ORNAIN (55) - construction d'une centrale photovoltaïque au sol

CRENEY- PRÈS-TROYES, le 26/05/2023

Madame,

Par mail du 25/05/2023, vous nous avez transmis pour avis la demande de permis de construire n° 055 382 23 F 0001, déposée par SP 12 Coruscant représentée par M. Mercier Nicolas concernant plusieurs parcelles situées sur le territoire de la commune de Neuville-sur-Ornain, et cadastrées section ZK numéros 0053 et 0054.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne traverse les terrains concernés.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick VERGNE
Adjoint au Directeur

Groupe Maintenance Réseaux
Champagne Morvan
10 route de Luyères
10150 CRENEY- PRÈS-TROYES
TEL : 03.25.76.43.30.
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



Enedis - Urbanisme

DDT SUD MEUSIEN - SERVICE ADS
14 RUE ANTOINE DURENNE
CS10501
55012 BAR LE DUC CEDEX

Téléphone : 09.69.32.18.99
Télécopie : 03.83.58.44.00
Courriel : lor-urbanisme@enedis.fr
Interlocuteur : BUFFON Helene

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

VILLERS-LES-NANCY, le 30/05/2023

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05538223F0001
Adresse : SUR FRAICUL
55800 NEUVILLE-SUR-ORNAIN
Référence cadastrale : Section ZK , Parcelle n° 53
Section ZK , Parcelle n° 54
Nom du demandeur : MERCIER NICOLAS

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Helene BUFFON

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Sujet : PC 055 382 23 F0001 - SAS SP 12 Coruscant à Neuville sur Ornain

De : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Date : 30/05/2023 à 09:06

Pour : GEORGES Sylvie (Cheffe d'unité ADS Sud Meusien) - DDT 55/SUH/Filière ADS/PUSM <sylvie.georges@meuse.gouv.fr>, "emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Monsieur,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Neuville sur Ornain (55) transmis par courriel en date du 25 mai 2023, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Metz - BSI/Section Domaine - 1 boulevard Clémenceau - CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



**Sous-Direction Régionale de la Circulation
Aérienne Militaire Nord**
Division Environnement Aéronautique
DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/DEA

Base aérienne 705 – Cinq Mars la Pile – RD 910
37076 TOURS CEDEX 02
dsae-dircam-sdrcom-nord-
envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la
sécurité aéronautique
d'État

De : GEORGES Sylvie (Cheffe d'unité ADS Sud Meusien) - DDT 55/SUH/Filière ADS/PUSM <sylvie.georges@meuse.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 25 mai 2023 16:32

À : "DDT 55/SE (Service Environnement)" <ddt-se@meuse.gouv.fr>; "DDT 55/SE/PE (Politiques Environnementales)" <ddt-se-politiques-env@meuse.gouv.fr>; SDIS <prevision55@sdis55.fr>; "DREAL BLD <\"BLD - DREAL Grand Est/UD54-55/DBLD\" <\"bld.ud54-55.dreal-grand-est\"@developpement-durable.gouv.fr>; DREAL GRAND EST avis sebp <avis.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr>; DREAL GRAND EST Boutineau <gauthier.boutineau@developpement-durable.gouv.fr>; DREAL GRAND EST per steccla <per.steccla.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr>; ARS <ars-grandest-dt55-delegue@ars.sante.fr>; Enedis <lor-urbanisme@enedis.fr>; RTE <tiers-lorraine@rte-france.com>; dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>; emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>; AVIATION CIVILE <snia-urba-lyon@aviation-civile.gouv.fr>; CHAMBRE AGRICULTURE <accueil@meuse.chambagri.fr>

Objet : PC 055 382 23 F0001 - SAS SP 12 Coruscant à Neuville sur Ornain



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**



Metz, le **07 JUIN 2023**
N° 502841 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP10430

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Meuse.

OBJET : permis de construire – Neuville-sur-Ornain (55).

RÉFÉRENCE : courriel du 25 mai 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire en vue d'un projet de centrale photovoltaïque, sur la commune de Neuville-sur-Ornain.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'aire d'étude est grevée par la servitude aéronautique T7 aérodrome de Saint-Dizier, altitude limite à ne pas dépasser 288 mètres NGF, relevant du ministère des Armées mais cette dernière ne sera pas impactée par le projet. De plus, aucun immeuble militaire n'est implanté dans cette zone.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations

Sujet : PC 055 382 23 F0001 - SAS SP 12 Coruscant

De : GEORGES Sylvie - DDT 55/SUH/Filière ADS/PUSM <sylvie.georges@meuse.gouv.fr>

Date : 23/05/2023 à 15:33

Pour : Mairie NEUVILLE SUR ORNAIN <mairie-de-neuville-sur-ornain@wanadoo.fr>

Bonjour,

Ce permis de construire étant de la compétence Préfet, pourriez-vous, SVP, m'envoyer l'avis du maire dans un délai de 1 mois.

Au-delà, son avis sera "réputé favorable".

Je vous remercie à l'avance.

Cordialement,

Sylvie GEORGES

03 29 79 93 25 (sauf mercredi)